



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex  
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74  
E mail : info@ville-pont-audemmer.fr



## ARRÊTÉ DU MAIRE

### AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC D139 - ROUTE DE LISIEUX

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU le Code de la Route,

VU l'article 610-5 du Code Pénal,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

VU la demande écrite de l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Monsieur VICHO Romain en date du mercredi 08 octobre 2025.

**CONSIDÉRANT** qu'il y a lieu de prendre toutes mesures utiles pour assurer la sécurité des usagers pendant les travaux de terrassement et pose de câble raccordement du poste à une logette c4 pour le compte ENEDIS sis D139 – Route de Lisieux à Pont-Audemer.

## ARRÊTE

Article 1 : l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX est autorisée à réaliser les travaux cités ci-dessus à compter du lundi 17 novembre 2025 pour une durée de 90 jours.

Article 2 : l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX sera autorisée à stationner ses véhicules de chantier à proximité de la zone d'intervention.

Article 3 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise intervenante afin de garantir la sécurité des automobilistes et des piétons sis D139 – Route de Lisieux à Pont-Audemer. La circulation sera alternée et gérée par feux tricolores.

Article 4 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, les Sapeurs-Pompiers, le SMUR et l'Entreprise SAS TEAM RESEAUX représentée par Monsieur Romain VICHO sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa transmission aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 10 novembre 2025

Pour le Maire et par délégation, le 1er adjoint, en charge  
du personnel, des sports, de la jeunesse et des affaires  
générales

